

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DJS 377 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture Les Hauts de Belleville (20e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention et la convention triennale à l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture Les Hauts de Belleville ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 3 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture Les Hauts de Belleville, 43, rue du Borrégo (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à l'Association de la Maison des Jeunes et de la Culture Les Hauts de Belleville (19569/D00957/ 2013_00149).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.